MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, LINDA GAUTHIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS :

Que le règlement N° 210-18 intitulé :

« RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX»

est entré en vigueur le 15 janvier 2019.

Une copie de ce règlement, est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet (www.leseboulements.com).

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 21e JOUR DE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF

Linda Gauthier

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire trésorière

Téléphone : 418 489-2988 Télécopie : 418 489-2989 Messagerie : municipalite@leseboulements.com